

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'EDUCATION DE BASE

DÉLÉGATION REGIONALE DU CENTRE

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU MFOUNDI

INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'ENSEI-
GNEMENT PRIMAIRE ET MATERNEL DE YAOUNDE III

GROUPE SCOLAIRE BILINGUE PRIVE LAÏC

LES DEGOURDIS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

REGIONAL DELEGATION OF CENTER

DIVISIONAL DELEGATION OF MFOUNDI

SUB-DIVISIONAL INSPECTORATE OF
YAOUNDE III

GROUPE SCOLAIRE BILINGUE PRIVE LAÏC

LES DEGOURDIS

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES, ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

1. Prématernelle et Maternelle1 à partir du **8 juin 2026** jusqu'à épuisement des places disponibles.
2. Maternelle 2 et cycle primaire : **du 1^{er} au 31 août 2026** dans la limite des places disponibles.
3. Procédure d'inscription
 - a. Constituer le dossier d'inscription de l'élève et le faire viser par la Directrice de l'Ecole ;
 - b. Après visa, retirer auprès de la Direction de l'Ecole :
 - i. la fiche d'inscription des nouveaux élèves ;
 - ii. le règlement intérieur de l'école ;
 - iii. l'Acte d'Acceptation et d'Engagement au Règlement Intérieur du Groupe Scolaire Bilingue Privé Laïc LES DEGOURDIS ;
 - c. Remplir correctement la fiche d'inscription des nouveaux élèves ;
 - d. Remplir correctement et signer l'Acte d'Acceptation et d'Engagement au Règlement Intérieur du Groupe Scolaire Bilingue Privé Laïc LES DEGOURDIS ;
 - e. Payer les frais d'inscription à la banque au nom de l'enfant dans le compte **AFRILAND n° 10005-00024-02722601001-75** appartenant au Groupe Scolaire Bilingue Privé Laïc LES DEGOURDIS ;
 - f. Remettre à la Direction de l'Ecole le dossier complet de l'élève, la fiche d'inscription correctement remplie, l'Acte d'Acceptation et d'Engagement au Règlement Intérieur signé et le reçu de banque pour validation de l'inscription.
 - g. Les dossiers incomplets ne sont pas acceptés.
- Seuls les élèves régulièrement inscrits et ayant soldé la première tranche de la scolarité seront admis en classe à la rentrée scolaire 2026-2027.
- Les photocopies des reçus de banque ne sont pas acceptées.
- L'Ecole n'est pas responsable des sommes d'argent remis par les parents au personnel de l'Ecole.
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursés.
- Les frais de scolarité versés à la banque ne sont pas remboursables.

La Direction de l'Ecole